



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE MONSWILLER

67700 MONSWILLER – Tél : 03 88 91 19 25

Courriel : mairie@monswiller.fr – www.monswiller.fr

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 067-216703025-20251022-712025-AR



ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

n° 71/2025

créant un sens unique de circulation rue du Stade et rue Grauvogel

Le maire de la commune de Monswiller,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213-1 à L.2213-5, L.2542-1 et L.2542-2 ;

Vu le Code de la Voirie routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Pénal,

Considérant le problème posé par la largeur des rues du Stade et Grauvogel et le problème de sécurité et de circulation qui se pose pour les automobilistes, cyclistes ou piétons qui les empruntent,

Considérant la création d'un ensemble immobilier d'habitation composé de 3 nouveaux bâtiments,

Considérant la création d'un parking,

Considérant les modalités de circulation sur les voies desservies par la rue Grauvogel,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents des rues du Stade et Rue Grauvogel,

VU l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1 - La circulation dans la rue du Stade sera à sens unique entrant à partir de l'intersection formée avec la rue Saint Michel jusqu'à l'intersection formée au niveau du parking nouvellement créé.

La circulation dans la rue Grauvogel sera à sens unique entrant à partir de l'intersection formée avec la rue du Stade jusqu'à l'intersection formée au niveau de la rue Saint-Michel.

De même la circulation dans la rue Grauvogel sera à sens unique (sauf riverains) sortant du parking nouvellement créé jusqu'à l'intersection formée avec le parking du Hall Multisports.

